

Privilège—M. Broadbent

M. Broadbent: C'est précisément la question.

M. Chrétien: ... mais pas de façon détournée. Le député a demandé un exemple. Nous avons posé d'autres questions sur d'autres sujets, mais je ne les ai pas ici et elles seront communiquées le plus tôt possible. Si le député estime que les résultats d'un sondage devraient être déposés à la Chambre dès qu'un ministre les reçoit, il peut le demander, mais je ne pense pas que ce soit très intelligent. Je ne pense pas que cela se fasse ailleurs. Si nous sommes vraiment sérieux et si nous ne le faisons pas juste pour le plaisir, le sondage doit avoir un but quelconque. Le gouvernement doit analyser ses résultats avant de les publier.

M. Broadbent: Pourquoi ne peuvent-ils pas être analysés également par l'opposition?

M. Chrétien: Nous sommes d'accord pour qu'à l'avenir, lorsque nous ferons mener des sondages et que nous en aurons utilisés les résultats pour établir une politique, nous les rendions publics.

M. Dick: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

M. Epp: Un rappel au Règlement, madame le Président.

Mme le Président: La parole est au député de Provencher (M. Epp).

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais parler de la question de privilège soulevée par le député d'Oshawa (M. Broadbent).

Une voix: Le règlement n'est pas en cause.

Mme le Président: A l'ordre. J'allais accorder la parole au député, car je pensais qu'il voulait parler de la question de privilège. Le député veut-il soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement?

M. Epp: La question de privilège, madame le Président.

Mme le Président: Avant d'accorder la parole au député, je tiens à dire à la Chambre que cette question de privilège me pose quelque difficulté. D'abord, elle se rapproche beaucoup de celle qui a été débattue hier à la Chambre et à propos de laquelle j'ai réservé ma décision. Deuxièmement, elle semble avoir été soulevée pour présenter une motion de fond qu'il y aurait peut-être avantage à discuter. Ce genre de motion pourrait relever d'une autre procédure, je tiens à y réfléchir davantage.

Les interventions que j'ai entendues jusqu'ici ne m'ont pas convaincue que certaines des règles ou coutumes de la Chambre n'ont pas été observées. Je ne suis pas encore sûre que la question de privilège se pose. Je demande donc aux orateurs suivants d'expliquer pourquoi il y a lieu de soulever la question de privilège à ce sujet. Cela serait très utile à la présidence.

M. Epp: Merci, madame le Président. Je vais expliquer pourquoi je suis convaincu que l'utilisation de sondages porte atteinte aux privilèges de la Chambre et de tous les députés.

D'abord, je suis d'accord avec le député d'Oshawa au sujet des sondages et de leur utilisation. Il ne faut pas oublier que ces sondages sont menés grâce aux fonds publics.

Deuxièmement, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a déclaré que ces sondages, financés par le Trésor public, sont utilisés pour «mettre au point une stratégie»...

M. Chrétien: Et une politique.

M. Epp: Il a ensuite signalé que les questions posées dans les sondages visaient à obtenir certains renseignements que le gouvernement aimerait avoir. Mais dans quel but veut-il obtenir ces renseignements?

M. Nielsen: Pour préparer sa publicité.

M. Epp: Pour préparer sa publicité. Pour mettre au point des politiques et des stratégies?

M. Broadbent: A l'intention du gouvernement.

M. Epp: A l'intention du gouvernement, et ce, aux frais du public, et c'est justement ce qui ne va pas. Si ces sondages sont menés aux frais du public, les renseignements devraient être fournis à tous les députés et à l'ensemble du public.

Je ne veux pas reprendre le débat sur la motion de fond présentée hier au sujet de la publicité, mais il n'empêche que ces sondages servent avant tout à déterminer l'opinion publique et ensuite à mettre au point une campagne de publicité, afin que le public puisse être manipulé et orienté vers une politique que le gouvernement a déjà établie.

Des voix: C'est bien cela.

M. Epp: Voilà ce que le gouvernement essaie de faire, madame le Président.

M. Chrétien: Je soulève la question de privilège, madame le Président.

● (1230)

Mme le Président: A l'ordre. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) ne peut pas soulever la question de privilège, alors que la Chambre est déjà saisie d'une autre, que j'entends débattre en ce moment. La parole est au député de Provencher.

M. Epp: Comme je le disais, madame le Président, je n'aborderai pas la question publicité. Il y a déjà eu assez de publicité relative aux résultats de sondages que le gouvernement avait déjà reçus. Cette question a été discutée à la Chambre pas plus tard qu'hier. Quand les députés sont revenus à leur bureau hier soir, ils ont trouvé de nouvelles informations promotionnelles relatives aux résultats de sondages que le gouvernement avait reçus auparavant, et cette pochette d'information à l'intention des orateurs se fonde sur certains résultats d'enquête que le gouvernement avait obtenus afin de rendre l'opinion favorable à une prise de position gouvernementale qui n'a même pas été décidée par la Chambre.

Mon intervention porte donc sur ce que les manœuvres orchestrées par le gouvernement avec les fonds publics, les sondages et la publicité sur la question constitutionnelle font obstacle à mes privilèges de député. Cela viole mes privilèges. Il faudrait donc non seulement que le ministre publie le résultat des sondages, qu'il a dit vouloir faire connaître à sa convenance, partiellement, mais aussi qu'on arrête la campagne d'information trompeuse et inexacte étudiée en fonction de ces résultats.